

**Province de Québec  
Comté de Labelle  
Municipalité de Nomingue**

Le conseil municipal de Nomingue siège en séance ordinaire ce 9 août 2021, à la salle « J.-Anthime-Lalande », à dix-neuf heures trente, à laquelle sont présents :

Monsieur le maire Georges Décarie  
Monsieur le conseiller : Gaétan Lacelle  
Monsieur le conseiller : Sylvain Gélinas - absent  
Madame la conseillère : Chantal Thérien  
Monsieur le conseiller : Bruno Sanssouci  
Madame la conseillère: Suzie Radermaker - absente  
Madame la conseillère : Francine Létourneau

Assiste également à la séance, Monsieur François St-Amour, directeur général.

**Résolution 2021.08.225**  
**Mesures spéciales pour la tenue de la séance du conseil**

CONSIDÉRANT le décret numéro 177-2020, du 13 mars 2020, qui a déclaré l'état d'urgence sanitaire sur tout le territoire québécois;

CONSIDÉRANT les décrets successifs qui ont prolongé cet état d'urgence pour des périodes additionnelles;

CONSIDÉRANT l'arrêté 2020-004 du 15 mars 2020 de la ministre de la Santé et des Services sociaux qui permettait au conseil de siéger à huis clos et qui autorisait les membres à prendre part, délibérer et voter à une séance par tout moyen de communication;

CONSIDÉRANT qu'il est d'intérêt public de protéger la santé de la population, des membres du conseil et des officiers municipaux;

CONSIDÉRANT l'arrêté 2020-028 du 25 avril 2020 de la ministre de la Santé et des Services sociaux qui précise que la Municipalité doit permettre au public de connaître la teneur des discussions ayant lieu entre les participants lors des séances publiques et le résultat de la délibération des membres;

CONSIDÉRANT la capacité d'accès restreint de la salle du conseil municipal afin de respecter les mesures sanitaires prévues par le décret 689 2020, dont celle du maintien d'une distance de deux mètres entre les personnes présentes;

CONSIDÉRANT que l'arrêté 2020-049 du 4 juillet 2020 ajoute également l'obligation pour toute municipalité de permettre la transmission de questions écrites aux membres du conseil à tout moment avant la tenue de la séance.

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR GAÉTAN LACELLE

ET RÉSOLU que la présente séance soit tenue en présentiel dans le respect du nombre maximal de participants et le respect des mesures sanitaires.

Que si l'accès à une partie du public doit être refusé, l'enregistrement audio de la séance sera publié, dès que possible, sur le site Internet de la Municipalité.

Que la transmission des questions écrites s'ajoute à la période de questions verbales prévue par les articles 322 de la Loi sur les cités et villes et 150 du *Code municipal du Québec*.

ADOPTÉE

**ORDRE DU JOUR**

**1. ADMINISTRATION**

- 1.1 Adoption de l'ordre du jour
- 1.2 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 12 juillet 2021
- 1.3 Autorisation de paiement des comptes de juillet 2021

- 1.4 Tarif du personnel électoral
- 1.5 Demande au gouvernement du Québec d'abaisser la concentration maximale acceptable de radon au Code de construction
- 1.6 Service AccèsD Affaire de la Municipalité

## **2. SÉCURITÉ PUBLIQUE**

- 2.1 Avis de motion – Règlement numéro 2021-464 relatif aux animaux abrogeant le règlement numéro 2021-463
- 2.2 Projet de règlement numéro 2021-464 relatif aux animaux abrogeant le règlement numéro 2021-463

## **3 TRANSPORTS**

- 3.1 Location d'un terrain pour dépôt d'abrasif
- 3.2 Fin du lien d'emploi avec monsieur Dominic Piché à titre de journalier saisonnier
- 3.3 Entériner le contrat de l'entreprise GoodFellow Inc. pour la commande de culées de bois pour le projet du pont Noir sur le p'tit Train du Nord

## **4 HYGIÈNE DU MILIEU**

## **5 URBANISME ET MISE EN VALEUR DU TERRITOIRE**

- 5.1 Modification à la résolution 2021.05.135
- 5.2 Nouvelle candidature au Comité consultatif d'urbanisme

## **6. LOISIRS ET CULTURE**

- 6.1 Entériner les travaux de peinture dans la salle J.-Adolphe-Arduin
- 6.2 Autoriser le dépôt d'une demande d'aide financière au Programme de soutien aux infrastructures sportives et récréatives de petite envergure (PSISRPE)
- 6.3 Autoriser le paiement unique à Gaétan Lacelle Excavation Inc. pour la réfection de la patinoire – Travaux de démolition, d'excavation et de remblayage
- 6.4 Réfection de la patinoire municipale – Affectation du surplus pour services professionnels d'ingénierie

## **7. PÉRIODE DE QUESTIONS**

## **8. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE**

### **1.1 Résolution 2021.08.226 Adoption de l'ordre du jour**

IL EST PROPOSÉ PAR CHANTAL THÉRIEN

ET RÉSOLU que l'ordre du jour soit adopté avec l'ajout du point 1.6 -Service AccèsD Affaire de la Municipalité.

ADOPTÉE

### **1.2 Résolution 2021.08.227 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 12 juillet 2021**

Les membres du conseil ayant pris connaissance du procès-verbal;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR FRANCINE LÉTOURNEAU

ET RÉSOLU d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 12 juillet 2021, tel que présenté.

ADOPTÉE

1.3

**Résolution 2021.08.228**  
**Autorisation de paiement des comptes du mois de juillet 2021**

IL EST PROPOSÉ PAR GAÉTAN LACELLE

ET RÉSOLU d'approuver la liste des paiements des comptes pour le mois de juillet 2021, totalisant sept cent cinquante-neuf mille trois cent quarante et un dollars et soixante et onze cents (759 341,71 \$).

ADOPTÉE

1.4

**Résolution 2021.08.229**  
**Tarif du personnel électoral**

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu d'actualiser la rémunération payable au personnel électoral;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR BRUNO SANSSOUCI

ET RÉSOLU que lors d'élections et de référendums, la rémunération payable au personnel électoral soit la suivante :

FONCTION	ÉVÉNEMENT	TARIF
Président d'élection	Confection et révision de la liste	0,436/électeur Minimum 578 \$
	Confection ou révision de la liste	0,260/électeur Minimum 344 \$
	Jour du vote par anticipation, par jour	384 \$
	Jour du scrutin	578 \$
Secrétaire d'élection		75% du président
Adjoint au président		50% du président
Membres de la Commission de révision <ul style="list-style-type: none"><li>• Employé(e)</li><li>• Autres</li></ul>		Tarif horaire régulier 18,90 \$/heure
Scrutateur		16,88 \$/heure
Secrétaire de bureau de vote		16,20 \$/heure
Table de vérification président et membre		13,50 \$
Préposé à l'information et au maintien de l'ordre (PRIMO)		16,88 \$/heure
Adjoint au PRIMO		13,50 \$/heure
Séance de formation obligatoire Scrutateur, secrétaire et PRIMO		30 \$ fixe

La présente résolution annule la résolution 2017.08.227.

ADOPTÉE

1.5

**Résolution 2021.08.230**  
**Demande au gouvernement du Québec d'abaisser la concentration maximale acceptable de radon au Code de construction**

CONSIDÉRANT que la Société d'habitation du Québec (SHQ) a indiqué la présence de concentrations de radon dans certains secteurs de la MRC d'Antoine-Labelle, dont celui de la Municipalité de Nominigüe;

CONSIDÉRANT que le radon est inodore, incolore et sans saveur et qu'il est impossible de le détecter par les sens;

CONSIDÉRANT que le radon peut s'accumuler à l'intérieur des habitations et atteindre des concentrations élevées;

CONSIDÉRANT que le radon constitue la deuxième cause de cancer du poumon après le tabagisme;

CONSIDÉRANT que la directive canadienne sur le radon dans l'air intérieur est de 200 becquerels par mètre cube d'air (Bq/m<sup>3</sup>);

CONSIDÉRANT qu'il existe des mesures simples et relativement peu onéreuses destinées à neutraliser l'infiltration dans l'espace habitable ou à diluer le radon déjà infiltré dans l'espace habitable;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR CHANTAL THÉRIEN

ET RÉSOLU de demander au gouvernement du Québec de modifier le Code de construction afin d'abaisser à 200Bq/m<sup>3</sup> la concentration maximale acceptable de radon pour suivre la ligne directrice canadienne;

De transmettre la présente résolution à la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation, Mme Andrée Laforest, à la députée de Labelle, Mme Chantale Jeannotte ainsi qu'à la Régie du Bâtiment du Québec.

ADOPTÉE

1.6

**Résolution 2021.08.231**  
**Service AccèsD Affaires de la Municipalité**

CONSIDÉRANT la résolution 2021.06.166 relative aux signataires aux comptes de la Municipalité de Nominigüe;

CONSIDÉRANT la volonté de la Municipalité à bénéficier des Services de dépôts directs de la plateforme ACCEO Transphère pour le paiement des montants qu'elle doit à ses fournisseurs;

CONSIDÉRANT qu'afin de compléter son adhésion à la plateforme ACCEO Transphère, la Municipalité doit obtenir un nouveau numéro d'organisme dédié à ACCEO dans une session AccèsD Affaires distincte;

CONSIDÉRANT que la Municipalité adhère au service AccèsD Affaires ainsi qu'aux services et sous-services définis au formulaire « AccèsD Affaires – Dossier entreprise » offerts par la Caisse Desjardins de la Rouge;

CONSIDÉRANT que la convention AccèsD Affaires et autres documents requis ou utiles à AccèsD Affaires s'appliquent, nonobstant toute convention relative au fonctionnement des folios et des comptes, toute résolution relative aux opérations, aux signatures ou tout autre document de même nature en possession de la caisse où le compte est détenu;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR FRANCINE LÉTOURNEAU

ET RÉSOLU que monsieur François St-Amour, directeur général et secrétaire-trésorier, madame Catherine Clermont, directrice générale adjointe et secrétaire-trésorière adjointe et madame Céline Robidoux, commis-comptable et préposée à la taxation, soient désignés administrateurs principaux aux fins d'utilisation du service AccèsD Affaires et qu'ils soient investis de tous les pouvoirs nécessaires à cette fin;

D'autoriser monsieur François St-Amour, directeur général et secrétaire-trésorier et madame Catherine Clermont, directrice générale adjointe et secrétaire-trésorière adjointe à signer pour et au nom de la Municipalité de Nominique toute convention AccèsD Affaires et tout autre document requis ou utile à cette fin tels que définis à la convention AccèsD Affaires dont celui d'adhérer à tout nouveau service et sous-service que la caisse principale peut mettre à sa disposition et à en accepter les conditions d'utilisation;

Que les personnes mentionnées ci-dessus, incluant les administrateurs principaux, soient autorisés, au nom de la Municipalité, à apporter en tout temps des modifications à la convention AccèsD Affaires et à tout autre document relatif au service AccèsD Affaires.

ADOPTÉE

**2.1 Avis de motion - Règlement numéro 2021-464 relatif aux animaux abrogeant le règlement numéro 2021-463**

MONSIEUR BRUNO SANSSOUCI donne avis de motion du règlement numéro 2021-464 relatif aux animaux abrogeant le règlement numéro 2021-463.

**2.2 Projet de Règlement numéro 2021-464 relatif aux animaux abrogeant le règlement numéro 2021-463**

Je, BRUNO SANSSOUCI, dépose le projet de règlement numéro 2021-464 relatif aux animaux abrogeant le règlement numéro 2021-463.

**3.1 Résolution 2021.08.232  
Location d'un terrain pour dépôt d'abrasif**

CONSIDÉRANT que la Municipalité a besoin d'un terrain pour entreposer l'abrasif servant au déneigement, en période hivernale, et pour l'installation permanente d'un Écocentre;

CONSIDÉRANT que l'entreprise Béton Brunet possède un terrain vacant, situé derrière le garage Sainte-Anne, disponible pour la location avec une option d'achat;

CONSIDÉRANT que le montant de la location, fixé à mille dollars (1 000 \$) par mois, serait applicable à la hauteur de 75% à l'achat du terrain;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR GAÉTAN LACELLE

ET RÉSOLU d'autoriser le directeur du service des travaux publics à signer l'entente avec Béton Brunet, conformément aux détails précités.

ADOPTÉE

**3.2 Résolution 2021.08.233  
Fin du lien d'emploi avec monsieur Dominic Piché à titre de journalier saisonnier**

CONSIDÉRANT la fin du lien d'emploi entre la Municipalité et monsieur Dominic Piché, journalier saisonnier;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR CHANTAL THÉRIEN

ET RÉSOLU de mettre fin au lien d'emploi avec monsieur Dominic Piché, effectif le jour de sa dernière journée de travail, soit le 28 juillet 2021.

ADOPTÉE

**3.3 Résolution 2021.08.234  
Entériner le contrat de l'entreprise GoodFellow Inc. pour la commande de culées de bois pour le projet du pont Noir sur le p'tit Train du Nord**

CONSIDÉRANT les travaux pour la mise en place d'un pont préfabriqué pour le pont Noir situé sur le p'tit Train du Nord;

CONSIDÉRANT la soumission de GoodFellow Inc. pour la fourniture, la fabrication et la livraison de huit (8) culées de bois au montant de quarante-deux mille trois cent soixante-sept dollars et vingt cents (42 367,20 \$) plus les taxes applicables;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR FRANCINE LÉTOURNEAU

ET RÉSOLU d'entériner le contrat de l'entreprise GoodFellow Inc. et d'autoriser l'affectation de la dépense au surplus accumulé.

ADOPTÉE

**5.1**

**Résolution 2021.08.235**  
**Modification à la résolution 2021.05.135**

CONSIDÉRANT que la Municipalité a adopté la résolution 2021.05.135 entérinant sa participation financière à l'amélioration de la descente publique du lac Lesage, située dans la municipalité de La Minerve, et utilisée par les résidents de Nominique;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR BRUNO SANSSOUCI

ET RÉSOLU de modifier la résolution 2021.05.135 et d'autoriser l'affectation de la dépense de trois mille huit cent cinq dollars (3 805 \$) au surplus accumulé.

Si une subvention devait être obtenue par la municipalité de la Minerve, après versement de la présente participation financière, il est entendu que la Municipalité de Nominique sera remboursée à la hauteur de 50% de la subvention.

ADOPTÉE

**5.2**

**Résolution 2021.08.236**  
**Nouvelle candidature au Comité consultatif d'urbanisme**

CONSIDÉRANT que le Comité consultatif d'urbanisme (CCU) doit être constitué de 7 membres selon le règlement 2019-437-1 de la Municipalité de Nominique;

CONSIDÉRANT qu'il y a une place vacante au CCU;

CONSIDÉRANT que monsieur Jean Canac-Marquis, citoyen, a manifesté son intérêt en déposant sa candidature au CCU le 22 juillet 2021.

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR GAÉTAN LACELLE

ET RÉSOLU d'accepter la candidature de monsieur Canac-Marquis comme membre du CCU.

ADOPTÉE

**6.1**

**Résolution 2021.08.237**  
**Entériner les travaux de peinture dans la salle J.-Adolphe-Ardouin**

CONSIDÉRANT la soumission de ColorPro Peintre en bâtiment pour les travaux de peinture dans la salle Ardouin;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR CHANTAL THÉRIEN

ET RÉSOLU d'entériner la soumission pour des travaux de peinture au montant de treize mille neuf cents dollars (13 900 \$), plus les taxes applicables;

D'autoriser une affectation du surplus accumulé pour cette dépense.

ADOPTÉE

6.2

**Résolution 2021.08.238**

**Autoriser le dépôt d'une demande d'aide financière au Programme de soutien aux infrastructures sportives et récréatives de petite envergure (PSISRPE)**

CONSIDÉRANT que le PSISRPE vise à répondre aux besoins des petites collectivités quant au financement de travaux permettant le maintien d'installations en place ou pour la construction de nouvelles infrastructures de petite envergure;

CONSIDÉRANT que l'aide financière pourrait atteindre 67% du coût maximal admissible, jusqu'à concurrence de cent mille dollars (100 000 \$);

CONSIDÉRANT qu'une demande d'aide financière a été déposée dans le cadre du programme de l'initiative canadienne pour des collectivités en santé;

CONSIDÉRANT que l'aide financière peut être accordée conjointement avec un autre programme jusqu'à un maximum de 90% du montant total du projet;

CONSIDÉRANT le projet de réfection des terrains de tennis;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR FRANCINE LÉTOURNEAU

ET RÉSOLU d'autoriser la directrice du Service des loisirs, de la culture et de la vie communautaire, à déposer, au nom de la Municipalité de Nominique, une demande d'aide financière dans le cadre du PSISRPE pour la réfection du terrain de tennis;

Que la Municipalité a pris connaissance du Guide du programme et qu'elle s'engage à en respecter toutes les modalités;

Que la Municipalité s'engage à payer sa part des coûts admissibles et des frais d'exploitation continus du projet;

Que la Municipalité confirme qu'elle assumera tous les coûts non admissibles au programme associés à ce projet, y compris tout dépassement de coûts;

Que le maire et le directeur général, ou leur remplaçant soient autorisés à signer pour et au nom de la Municipalité de Nominique, le protocole d'entente.

ADOPTÉE

6.3

**Résolution 2021.08.239**

**Autoriser le paiement unique à Gaétan Lacelle Excavation Inc pour la réfection de la patinoire – Travaux de démolition, d'excavation et de remblayage**

CONSIDÉRANT le contrat octroyé à Gaétan Lacelle Excavation Inc. pour des travaux de démolition, d'excavation et de remblayage de la fondation de la patinoire, à la suite de l'appel d'offres S2021-11 (résolution 2021.06.148);

CONSIDÉRANT que les travaux sont terminés et que Gaétan Lacelle Excavation Inc. a présenté une demande de paiement datée du 20 juillet 2021, constituant le seul décompte;

CONSIDÉRANT que les travaux ont coûté cent-quarante-trois-mille-cinq-cent-soixante-quinze dollars et trois cents (143 575.03\$) taxes incluses, soit dix-mille-quatre-cent-vingt-quatre dollars et vingt-et-un cents (10 424.21\$) de moins que le contrat initial;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR BRUNO SANSSOUCI

ET RÉSOLU d'autoriser le paiement unique à Gaétan Lacelle Excavation Inc. au montant de cent-trente-six-mille-trois-cent-quatre-vingt-seize dollars et vingt-huit cents (136 396.28\$) taxes incluses. La retenue de 5% au montant de sept-mille-cent-soixante-dix-huit dollars et soixante-quinze cents (7 178.75\$) taxes incluses sera payable un an après la fin des travaux, c'est-à-dire le 20 juillet 2022.

ADOPTÉE

6.4

**Résolution 2021.08.240**  
**Réfection de la patinoire municipale– Affectation du surplus pour services professionnels d'ingénierie**

CONSIDÉRANT que le projet de réfection de la patinoire municipale requiert des services d'ingénierie tout au long des travaux afin d'assurer un contrôle de la qualité;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR GAÉTAN LACELLE

ET RÉSOLU d'autoriser une affectation du surplus accumulé correspondant à la dépense réelle encourue pour les services professionnels d'ingénierie reliés au projet de réfection de la patinoire, et ce, jusqu'à un maximum de vingt-cinq mille dollars (25 000 \$).

ADOPTÉE

**Résolution 2021.08.241**  
**Levée de l'assemblée**

IL EST PROPOSÉ PAR CHANTAL THÉRIEN

ET RÉSOLU que la séance soit levée.

ADOPTÉE

\*\*\*\*\*

**CERTIFICAT DU DIRECTEUR GÉNÉRAL**

Je soussigné François St-Amour, directeur général de la Municipalité de Nominique, certifie sous mon serment d'office que des crédits sont disponibles pour payer toutes les dépenses autorisées par le conseil municipal aux termes des résolutions adoptées dans ce procès-verbal.

\_\_\_\_\_  
François St-Amour  
Directeur général

\*\*\*\*\*

Je, Georges Décarie, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

\_\_\_\_\_  
Georges Décarie  
Maire

\*\*\*\*\*

\_\_\_\_\_  
Georges Décarie  
Maire

\_\_\_\_\_  
François St-Amour  
Directeur général

*Veillez noter que ce procès-verbal sera déclaré conforme lors d'une séance ultérieure du conseil municipal.*